

DÉLIBÉRATION N° 2026/112

Adoptant le nouveau règlement intérieur du conseil municipal de la Ville de Dumbéa

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique le 20 août 2026,

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n°2026/ du 20 août 2026 portant modification de la délibération n°2026/024 du 16 avril 2026 relative à la constitution et à la composition des commissions municipales, et désignation des représentants du Conseil municipal au sein des organismes extérieurs – Ville de Dumbéa ;

VU la note explicative de synthèse n°2026/043 du 3 août 2026,

La commission municipale intitulée « Révision du règlement intérieur » entendue en séance du 9 juillet 2026,

Après en avoir délibéré,

D É C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Le nouveau règlement intérieur du conseil municipal de la Ville de Dumbéa joint en annexe est adopté.

ARTICLE 2 /

La présente délibération abroge toutes les dispositions antérieures.

ARTICLE 3 /

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-2 du Code de Justice Administrative, un délai de deux mois est disponible à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le Maire de la Ville de Dumbéa et la Trésorière de la province Sud sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Madame la Commissaire déléguée de la République pour la province Sud et publiée

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 20 AOUT 2026

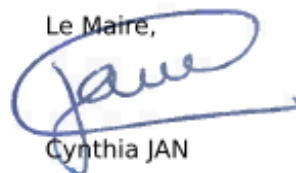
POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 25 AOUT 2026

Le secrétaire de séance,
Pascal RIVOILAN



Le Maire,



Cynthia JAN



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
PUBLICATION	-	1
TOUS SERVICES		

Accusé de réception en préfecture
988-200012565-20260820-2026-112-DE
Date de télétransmission : 25/08/2026
Date de réception préfecture : 25/08/2026